

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DAME CHARLES POISOT 2025



# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE</b>	<b>3</b>
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
<b>PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>5</b>
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
<b>POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>8</b>
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	8
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	20
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	24
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	27
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	30
<b>VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS</b>	<b>36</b>
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	36
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	37
<b>PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE</b>	<b>39</b>
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	39
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	40
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>41</b>
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	41
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	42
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	43
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	43
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	46
<b>ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>48</b>
<b>ELEMENTS FINANCIERS 2025</b>	<b>50</b>
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	50
2. INVESTISSEMENTS	58

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

---

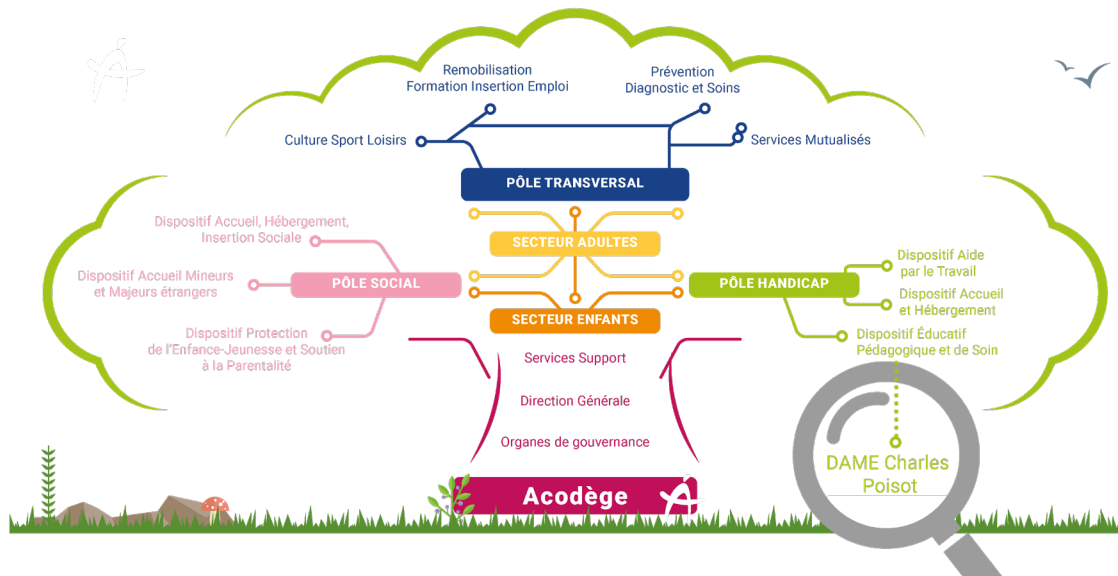


## I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	<a href="http://www.acodege.fr">www.acodege.fr</a>

« L'émancipation par les liens »

## I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



## I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



### Dossier Usager Informatisé



## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



### 2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	DAME Charles Poisot (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)
Nom du directeur	Dominique MICHEL
Mode de financement	CPOM signé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté
Adresse administrative	1 rue du Chapitre – BP 21 21301 CHENOVE Cédex
Adresse e-mail	damecharlespoisot@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00737
N° FINESS	21 098 070 2
Date d'arrêté de création	19 janvier 1965
Date de la dernière autorisation	1 <sup>er</sup> septembre 2022
Date de la dernière évaluation	2015
Dates du projet d'établissement	2013-2018
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 204 jours en Accueil de Jour et PMO</li> <li>• 244 jours en Hébergement Complet</li> </ul>
Capacité de l'établissement ou du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 places en Accueil de Jour</li> <li>• 15 places en Hébergement Complet</li> <li>• 10 places en Prestation Milieu Ordinaire (PMO)</li> </ul>

Effectif salariés au 31.12.2025	33
Nombre de bénéficiaires au 31.12.2025 (source 2025)	51
Nombre de bénévoles actifs	1
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	3

## 2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Depuis septembre 2022, l'établissement Charles Poisot fonctionne en dispositif et accueille 40 adolescents et jeunes adultes, âgés de 12 à 20 ans. Auparavant, l'établissement accueillait 35 adolescents ou jeunes adultes, âgés de 14 à 20 ans à l'appui de deux prestations, un internat de 15 places et un externat de 20 places.

Le fonctionnement en dispositif s'incarne par la mise en œuvre depuis 2022 de la Prestation en Milieu Ordinaire (PMO) qui permet d'accompagner 10 jeunes. 5 places d'Accueil de jour ont été déployées en 10 places de PMO.

Ce fonctionnement en dispositif permet donc l'accueil de 15 jeunes en hébergement complet, 15 en accueil de jour et 10 jeunes en PMO.

Cela a permis de penser l'accueil et l'accompagnement autrement plus dans une logique d'offre mais dans une dynamique de répondre aux besoins singuliers des jeunes accueillis. Cela se traduit par une démarche d'accompagnement modulaire et souple proposant aux jeunes et aux familles d'apprécier ensemble la mobilisation des prestations permettant de répondre à leurs souhaits et besoins.

Cette prestation en milieu ordinaire s'organise autour de trois interventions hebdomadaires, sur les champs éducatifs, thérapeutiques, scolaires et professionnels, adaptées à la situation de chacun.

Le DAME Charles Poisot est un lieu d'apprentissages, de soins et de socialisation pour des adolescents qui souffrent de troubles psychiques, auxquels sont associés un trouble du développement intellectuel léger ou un retard massif dans les apprentissages sociaux et scolaires.

Pour chaque jeune en lien avec sa famille, l'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement personnalisé qui combine des ateliers de socialisation, de soins, une scolarité adaptée, des expériences d'hébergement en chambres ou en studios, une formation professionnelle en partenariat avec le SAIP Acodège (Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle), dans la perspective que chacun puisse trouver et prendre sa place dans la Société.

En fonction des possibilités de la personne », et afin de lui assurer la prise en compte optimale de ses souhaits et besoins, l'établissement propose :

- D'aider l'adolescent à être acteur de son devenir,
- De veiller à son bien-être physique et moral et d'assurer sa sécurité,
- D'être vigilant à sa bonne santé physique et psychique,
- De prendre en compte ses difficultés psychiques autant que ses difficultés intellectuelles ou son retard scolaire,
- De favoriser son épanouissement,
- De l'aider à développer ses moyens d'expression,
- De lui assurer une scolarité adaptée,
- De l'initier au monde du travail,
- D'assurer son intégration sociale,
- De l'informer et de le conseiller,
- D'accueillir et soutenir les parents.

# POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT



## 3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
	de 0 à 1 an					
de 2 à 3 ans						
de 4 à 5 ans						
de 6 à 7 ans						
de 8 à 9 ans						
de 10 à 11 ans	3		1			
de 12 à 13 ans	1		1			
de 14 à 15 ans	3	1	6			
de 16 à 17 ans	11	1	3		2	
de 18 à 19 ans	14	1			3	
de 20 à 21 ans	3					1
de 22 à 23 ans	2				1	
de 24 à 25 ans						
<b>TOTAL / SEXE</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>Total H/F</b>	<b>40</b>		<b>11</b>		<b>7</b>	

Commentaires :

La moyenne d'âge abaissée en 2024 se confirme en 2025, elle est significative de l'abaissement de l'âge des jeunes à l'accueil sur le DAME Charles Poisot, elle s'explique également par des sorties régulières relativement rapides de jeunes en aménagement CRETON qui permettent de moins impacter la moyenne d'âge de la file active.

En 2023, à l'entrée la moyenne était de 16 ans et de 17 ans 9 mois pour la file active.

En 2024 : elle était respectivement de 14 ans et 2 mois et de 17 ans 3 mois

Confirmation en 2025 de cet abaissement, respectivement 14 ans et 5 mois et file active au 31/12/2025 17 ans 4 mois

La file active à l'instar de 2024 est importante puisque 51 jeunes ont été accompagnés tout au long de l'année 2025. Cette file active montre la volonté de notre dispositif à accueillir au plus vite en permettant un accueil initial depuis la PMO indépendamment de la notification cible initiale.

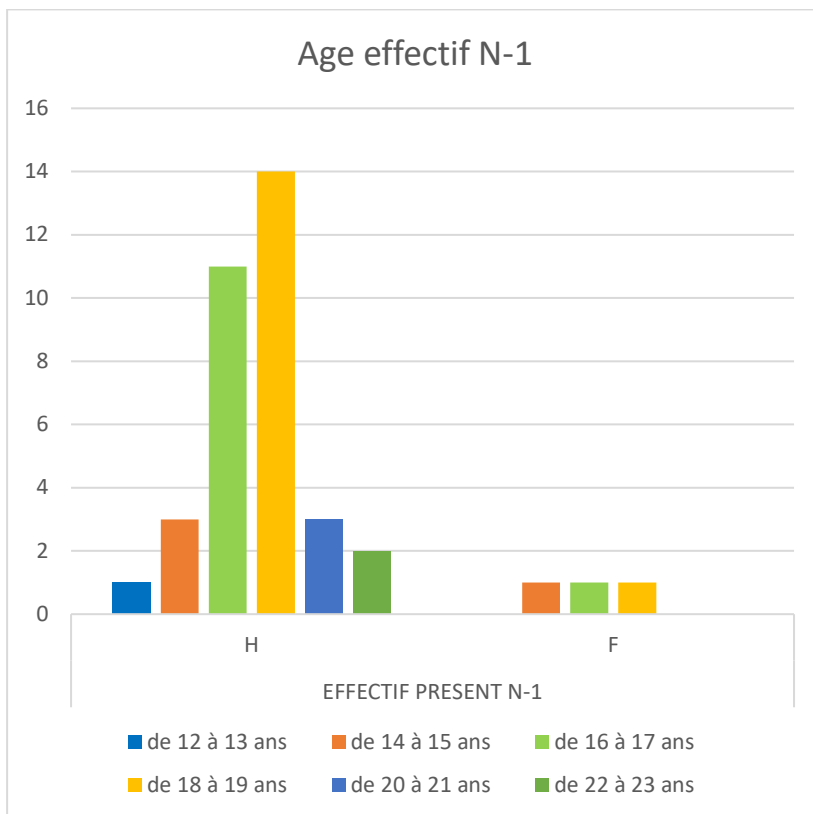
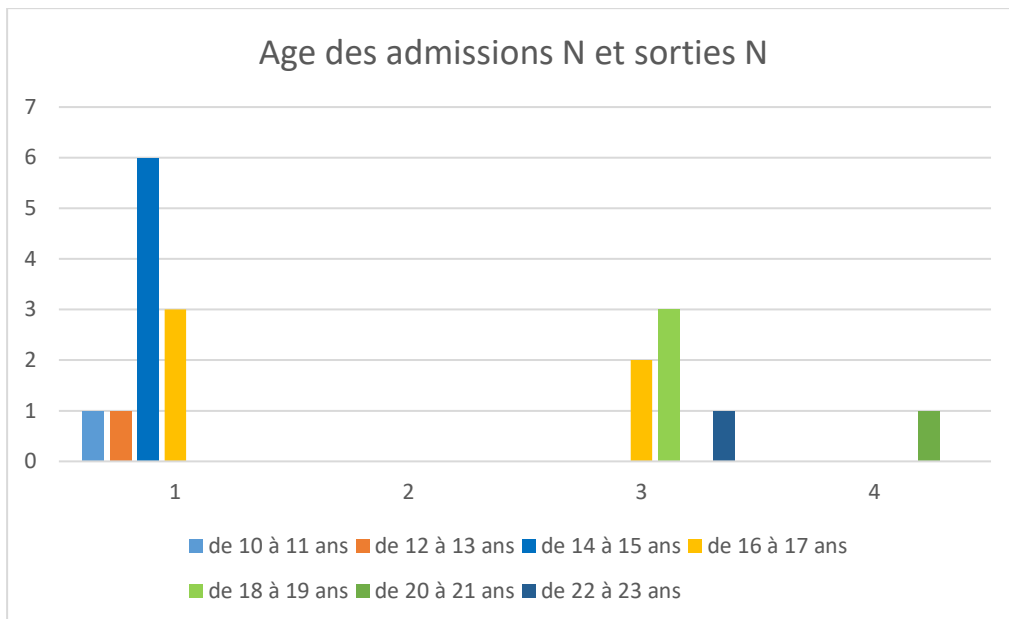
En 2025, nous avons poursuivi l'accueil de jeunes dont 2 jeunes âgés de 11 à 12 ans et 6 de 14/15 ans, cela autorise un accompagnement précoce et propose une intervention durable gage de stabilisation et rassurance tant pour le jeune que son environnement familial.

11 jeunes ont été accueillis tandis que 7 jeunes ont quitté le dispositif. Élément significatif de notre démarche modulaire et souple, 7 jeunes ont été initialement accueillis en PMO, 3 ont basculé au cours de l'année 2025 vers la prestation Accueil de Jour, sachant que 4 autres jeunes ont bénéficié directement de cette prestation Accueil de Jour.

Cette démarche modulaire s'illustre aussi par le recours à la prestation Hébergement Complet, 5 jeunes ont vu leur accompagnement évoluer par une prise en compte totale ou partielle des besoins d'hébergement.

Nous avons poursuivi le recours à la PMO pour 2 jeunes dont le projet adulte se confirmait, afin de favoriser leur installation dans leur nouvelle expérience grâce à un temps de transition et de « tuilage » avec les services partenaires accueillant ces jeunes.

Cette année 2025 confirme la prévalence masculine forte du public accueilli, puisque que ce ne sont que des garçons que nous avons pris en compte.



La tendance énoncée l'année passée se confirme, au moment de l'admission les premiers effets de l'abaissement d'âge sont perceptibles. La tranche d'âge 16/17 ans est en évolution sensible par rapport à 2024. Cette tranche passe de 6 à 11 jeunes. La proportion de jeunes comprise entre 18 et 19 ans reste toutefois importante.

Comme indiqué précédemment, la prévalence masculine est affirmée en 2025 où nous avons accueilli uniquement des garçons

- 95,45% du public accueilli sont des garçons.
- Au 31/12/2024 : 45,45% de l'effectif est majeur. Il faut souligner cette baisse de presque 5 points qui vient illustrer également l'accueil de bénéficiaires de plus en plus jeunes.
- Age moyen de l'effectif est de 17,4 ans.
- Age moyen à l'admission : 14,5 ans.
- Age moyen à la sortie : 18,9 ans.

L'âge moyen de l'effectif est similaire. À l'admission la baisse constatée en 2024 par rapport à 2023 se confirme, l'âge moyen est de 14,5.

L'âge à la sortie baisse fortement en 2025 passant à 18,9 (19,9 en 2024). Un jeune seulement était en amendement CRETON, deux sont sortis avant leur 20 ans. Un jeune est sorti à 16 ans révolus.

Dans la continuité des années précédentes, nous avons accueillis 2 jeunes présentant une situation complexe orientés à la suite d'un Groupe Opérationnel de Synthèse organisé par la C.360.

## Liste d'attente

### LISTE D'ATTENTE au 31.12.2025

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
10	1 an et 10 mois

Commentaires :

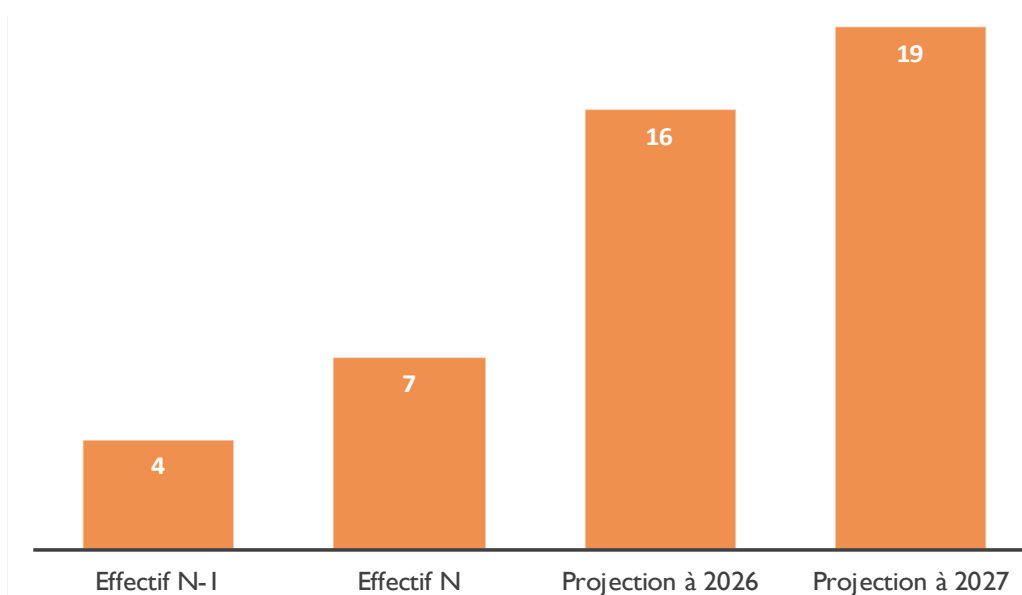
Au 31 décembre 2025 augmente, 10 jeunes ont une notification d'orientation vers le DAME Charles Poisot. Sur ces 10 jeunes, 4 jeunes ont fait l'objet de démarches avec les familles et partenaires en fin d'année 2025 afin de projeter leur accueil courant 2026.

Le fonctionnement en dispositif permet d'accueillir tous les jeunes présentés lors de la Commission d'Harmonisation. Leur maintien sur la liste d'attente de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) reste nécessaire pour rappeler la priorité de leur orientation initiale et potentiellement les besoins d'accompagnement réels que l'effet dispositif pourrait gommer.

Nous avons contacté l'ensemble des familles dont l'enfant a une notification présente sur Via Trajectoire afin de leur confirmer l'orientation vers notre dispositif et connaître également la situation de leur enfant. Cela permet de vérifier si le projet du DAME Charles Poisot est toujours d'actualité.

La secrétaire administrative consulte deux fois par mois à minima Via trajectoire afin de vérifier notamment l'arrivée de nouvelles notifications et la nécessité de prendre attache avec les familles.

## Jeunes Adultes Maintenus en Amendement Creton (JAMAC)



Les perspectives présentes sur l'histogramme ci-dessus indiquent des éléments bruts du nombre de jeunes potentiellement en Amendement CRETON sur les années à venir. La nuance à apporter est essentielle afin d'éclairer la dynamique de sortie observée les années antérieures.

En 2025, les projets médico-sociaux, professionnels ou sanitaires ont permis à 3 jeunes de partir du DAME en amont de leurs 20 ans. Un jeune en amendement CRETON a également pu être accueilli sur le secteur adulte après 3 ans d'attente.

2 jeunes ont pu être accueillis en EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé), 1 jeune a pu accéder à son logement individuel étayé par un accompagnement SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et la poursuite de son projet professionnel avec le SAIP, 1 jeune a pu être pris en compte par le dispositif un chez soi d'abord jeune.

Au 31 décembre 2025, il y a 7 jeunes adultes en amendement CRETON dont 3 ont eu 20 ans durant l'année. Les 4 autres jeunes sont nés en 2002 (1), 2003 (1) et 2004 (2).

3 ont un projet adulte en EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) ou EAM. Les délais d'attente sont longs, cela risque de les maintenir durablement sur le DAME avec un risque important de démotivation et décalage avec leurs pairs. Le quatrième est sur un projet professionnel en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et devrait être dans une dynamique de sortie plus courte.

Les 2 jeunes ayant eu 20 ans en 2024 présentent une situation préoccupante et complexe à la fois sur l'orientation pour l'un en EANM, pour l'autre en EAM, à la fois sur le contexte de précarité familiale et de fin d'accompagnement ASE (Aide Sociale à l'Enfance). De fait, un projet de sortie à courte échéance est peu probable. Le contexte familial très fragile risque d'impacter le projet de vie adulte, un risque de rupture est assez évident pour être signalé. Ces deux jeunes, au regard de leur dépendance, ne relèveront pas d'un dispositif

type « Un chez soi d'abord jeune ». Pour l'un d'eux, son accueil au DAME Charles Poisot est consécutif d'une décision de la C.360 en lien avec sa situation complexe.

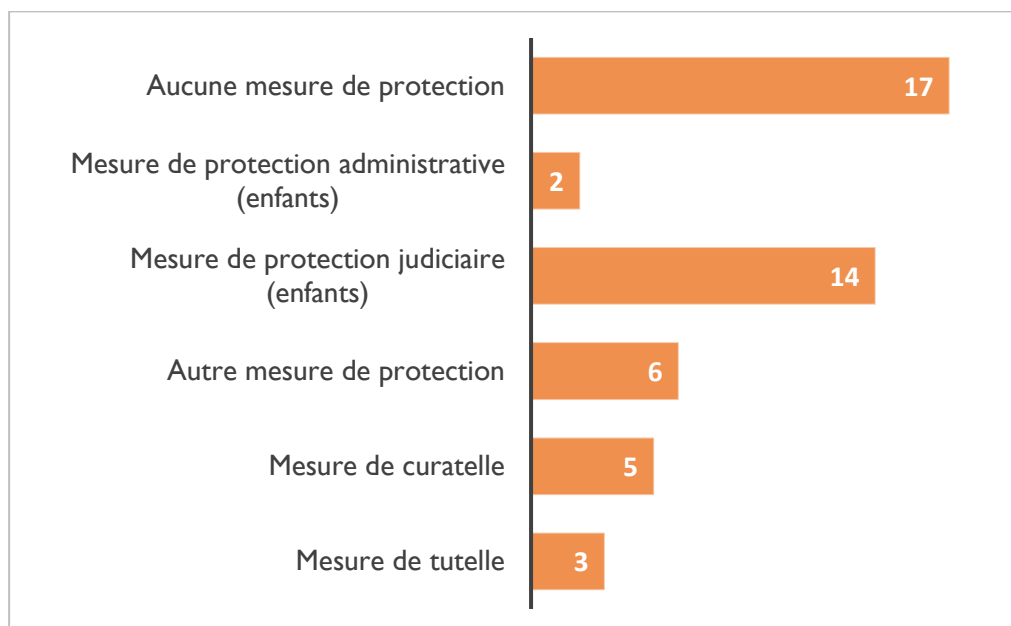
Nous indiquons donc l'effectif cumulé de jeunes qui auront 20 ans sur 2026 et 2027, volontairement, nous ne prenons pas en compte les projets de sortie de ces jeunes pour au moins trois raisons :

- La complexité majeure des situations malgré un projet de sortie qui reste particulièrement fragile à la fois en raison de la problématique du jeune, à la fois la difficulté à trouver une structure adulte en capacité d'accueillir de très jeunes adultes notamment dès 18 ans.
- Des temps d'attente très ou trop longs, du fait des structures adultes accueillantes (EANM et EAM).
- Enfin pour les jeunes adultes qui arrivent à 18 ans cette année, leur projet, même s'il avance, n'est pas encore totalement défini.

Au regard des motifs évoqués précédemment, la complexité des situations additionnée à un manque de places sur le secteur adulte conduit inexorablement à un empêchement de sorties fluides et relativement rapides et donc à embouteiller nos possibilités d'accueil. Ce cumul entrainera aussi un risque très aigüe de rupture avec ces jeunes en situation complexe.

## Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection

(Source tableau de bord indicateurs ANAP) au 31/12/2025



Commentaires :

44 jeunes sont présents au 31 décembre 2025, 24 jeunes sont mineurs, 7 auront 18 ans en 2026. Sur ces 6 jeunes, 3 sont accompagnés en Protection de l'Enfance, pour deux d'entre eux nous avons collaboré avec l'Aide Sociale à l'Enfance pour maintenir un accompagnement dans le cadre d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM), pour un autre, la nécessité, au regard de la précarité familiale, d'initier une procédure de mise sous protection courant 2025 était majeure, elle aboutira courant 2026.

La situation particulièrement fragile de certains jeunes accompagnés nécessite un double étayage protection juridique au majeur et maintien d'une mesure en Protection de l'Enfance. Ce sont 8 jeunes adultes qui sont concernés ; 6 ont bénéficié de ces deux mesures dont des interventions ponctuelles via la mise en place d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) pour 1, le retour en famille s'avérant impossible lors des fermetures du DAME Charles Poisot et la mise en place d'accueil temporaire vers un établissement adulte type EAM ne pouvant pallier intégralement. Deux jeunes auraient pu ou du bénéficier de ce soutien de la Protection de l'Enfance *via* la mise en place d'APJM durable pour l'un et ponctuel pour l'autre, nous avons constaté le retrait de l'Aide Sociale à l'Enfance sur ces deux situations.

Ce constat fait, a pour intérêt d'alerter sur la nécessité de stabiliser les parcours de ces jeunes doublement vulnérables, l'arrêt de l'accompagnement en Protection de l'Enfance pouvant fortement précariser le passage à l'âge à l'adulte et impacter défavorablement le projet adulte socio-professionnel.

Ce constat est à mettre en exergue avec le travail de concertation avec l'Aide Sociale à l'Enfance concernant les jeunes bénéficiaires d'une mesure en Protection de l'Enfance dont

les liens familiaux sont précaires. La mise en place d'une orientation vers le secteur adulte dès 18 ans et l'ouverture des droits à l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), une mesure de protection est réalisée systématiquement. De fait, il est dommage, dans ce travail conjoint de stabilisation de ne pas consolider l'ensemble du projet avec la poursuite via un APJM.

Rappelons que ces deux jeunes relevaient aussi d'une orientation vers le DAME au regard de leur situation complexe, décidée en C.360.

14 jeunes bénéficient d'une mesure de protection légale pour majeur, les familles ont sollicité une habilitation famille auprès du juge des tutelles, en concertation avec le DAME, notamment le travail d'accompagnement réalisé par l'assistante sociale. Ce sont 5 jeunes qui bénéficient de cette mesure de protection.

Pour 7 jeunes, la procédure de mise sous protection, en écho à leur projet de vie et en lien avec les familles, est en cours.

Concernant les mesures en Protection de l'Enfance, le pourcentage des mineurs accompagnés bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance reste important aux environs de 50 % ; sur les 11 jeunes accueillis en 2025, 6 bénéficient d'une mesure en Protection de l'Enfance, soit presque 55%. Dans la plupart des situations, des carences éducatives graves ont entraîné les placements induisant dans de nombreux cas des troubles de l'attachement ou d'importants traumatismes se surajoutant ainsi à la déficience intellectuelle et aux troubles psychiques.

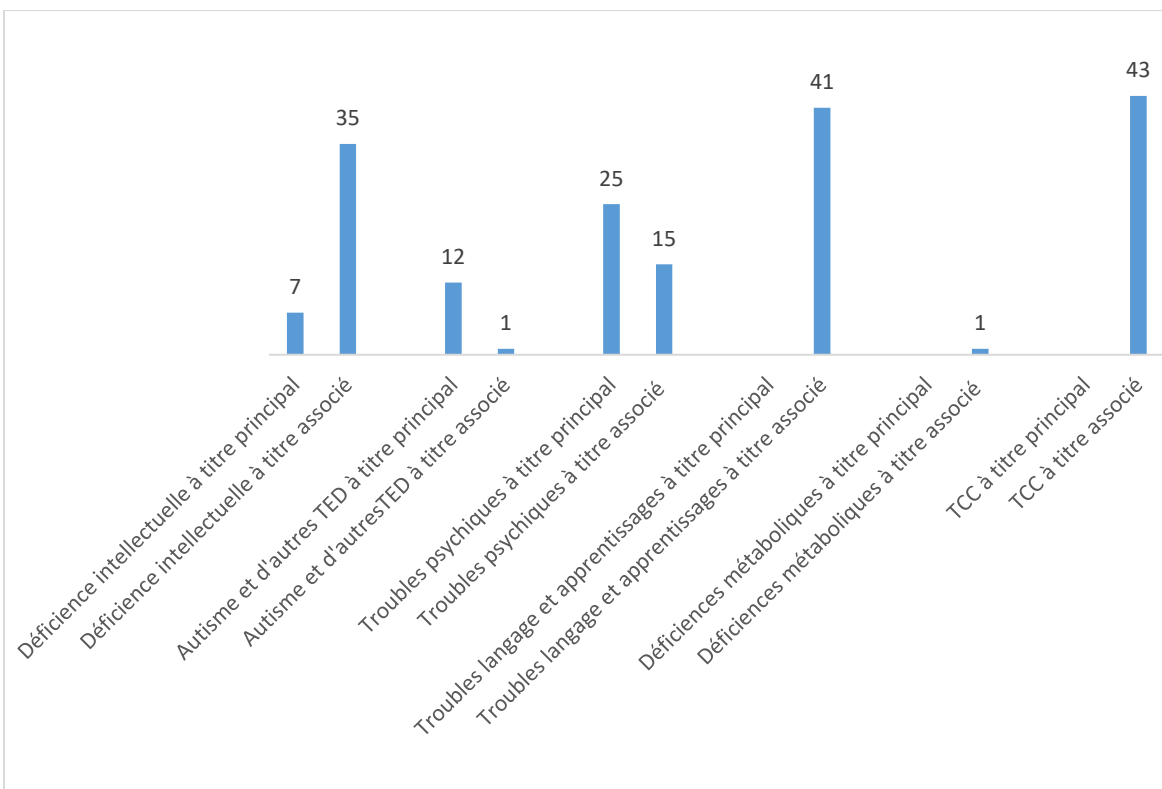
Ces jeunes accompagnés arrivent pour la plupart à prendre leur place dans notre société, cependant, la complexité de leur situation notamment dans leur parcours fait de rupture nous oblige à leur proposer un accompagnement stable et rassurant. Le contexte actuel, où le manque de places dans les EAM et EANM, où la fragilité du parcours après 18 ans en Protection de l'Enfance renforcent les risques de rupture lors de ce passage à l'âge adulte.

## Caractéristiques cliniques (source tableau de bord indicateurs ANAP)

TYPOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
<b>DEFICIENCES INTELLECTUELLES</b>			
Déficience intellectuelle à titre principal	5	3	1
Déficience intellectuelle à titre associé	33	8	6
<b>AUTISME et AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT</b>			
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre principal			
	10	2	
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre associé			
	1		
<b>TROUBLES PSYCHIQUES</b>			
Troubles psychiques à titre principal	24	6	5
Troubles psychiques à titre associé	13	4	2
<b>APPRENTISSAGES</b>			
Troubles du langage et des apprentissages à titre principal			
Troubles du langage et des apprentissages à titre associé			
	35	11	5
<b>DEFICIENCES AUDITIVES</b>			
Déficiences auditives à titre principal			
Déficiences auditives à titre associé			
<b>DEFICIENCES VISUELLES</b>			
Déficiences visuelles à titre principal			
Déficiences visuelles à titre associé			

## Caractéristiques cliniques (suite)

TYOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTRES N	SORTIES ANNEE N
<b>DEFICIENCES MOTRICES</b>			
Déficiences motrices à titre principal			
Déficiences motrices à titre associé			
<b>DEFICIENCES METABOLIQUES</b>			
Déficiences métaboliques à titre principal			
Déficiences métaboliques à titre associé	1	1	
<b>CEREBRO-LESIONS</b>			
Cérébro-lésions à titre principal			
Cérébro-lésions à titre associé			
<b>POLYHANDICAP</b>			
Polyhandicap			
<b>TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE</b>			
Troubles du comportement et de la conduite (TCC) à titre principal	1	0	1
Troubles du comportement et de la conduite (TCC) à titre associé	38	11	6
<b>AUTRES TYPES DE DEFICIENCES</b>			
Autres types de déficiences à titre principal			
Autres types de déficiences à titre associé			



Comme les années précédentes, les caractéristiques des jeunes accueillis au DAME Charles Poisot montrent un public présentant une déficience intellectuelle ou un retard scolaire massif et des troubles psychiques. Sur les 44 jeunes accompagnés au 31 décembre 2025, 39 présentent des troubles des conduites et du comportement.

Ainsi, 86% du public accueilli présente une déficience intellectuelle soit à titre principal, soit à titre associé.

- 84 % des bénéficiaires présentent des troubles psychiques et pour 55 % de l'effectif il s'agit du trouble principal étant la résultante d'une psychopathologie du type : troubles de la personnalité, troubles psychotiques...
- 90% du public accompagné au DAME Charles Poisot cumule des troubles psychiques et une déficience intellectuelle.
- 87% des bénéficiaires présentent des troubles des conduites du comportement dont 60% sont caractérisés par de l'hétéro-agressivité.
- 10 jeunes accueillis présentent des troubles autistiques et autres Troubles Envahissant du Développement à titre principal, soit 23% de l'effectif global du DAME Charles Poisot.
- 52,5% de jeunes ont bénéficié ou bénéficient d'une prise en charge sanitaire en parallèle du DAME. En 2025, 12 jeunes pris en charge en hôpital de jour, 5 en CMP (Centre Médico Psychologique) pour les majeurs, 2 auprès d'un centre hospitalier spécialisé hors département, 1 auprès d'un psychiatre libéral, 6 dans le cadre de notre convention de partenariat avec le service adopsychiatrie du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) soit en consultation, soit en hospitalisation programmée. Sur ces 6 jeunes, 5 cumulent des soins coordonnés entre hôpital de jour, service adopsychiatrie du CHU et intervention du DAME Charles Poisot.

Le public accompagné au DAME Charles Poisot nécessite de rappeler qu'il présente un cumul de problématiques à appréhender globalement : troubles cognitifs, des apprentissages, troubles psychiques, troubles graves de l'attachement, troubles comportementaux sévères, etc...

Appréhender globalement cela, c'est rappeler que les jeunes accueillis présentent une déficience psychique et/ou une déficience intellectuelle légère sachant que l'une ou l'autre peut être la déficience principale. Des jeunes présentant une efficacité limitée ou connaissant un retard scolaire massif peuvent également correspondre aux publics que nous accueillons.

A ce cumul, il convient de rappeler aussi le parcours de ce jeune, souvent acté par de multiples ruptures dans leurs différents environnements (Famille, Protection de l'Enfance, Soins, scolarité, médico-social) avant leur arrivée sur le DAME Charles Poisot. Ecrire cela s'est énoncé leur pluri-vulnérabilité et la nécessité d'une coordination renforcée entre partenaires.

Ces jeunes pluri-vulnérables sont au carrefour des différentes institutions sanitaires, médico-sociales, de protection de l'enfance et parfois judiciaires avec toujours comme enjeu le lien d'attachement mis à mal dans le contexte familial, il est vérifié sans cesse par ces jeunes.

Le nombre de jeunes orientés à la suite d'un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) mis en œuvre à la suite de la complexité que présente leur situation et les enjeux de pluri-vulnérabilité, ils sont au nombre de 11 sur 44 au 31 décembre 2025, dont 3 accueillis sur cette même année et 3 sortis (EAM/UCSDJ/logement individuel avec accompagnement SAMSAH). 2 jeunes pris en compte dans le cadre de la rentrée inclusive sont toujours dans les effectifs du DAME.

55% des jeunes accompagnés présentent un handicap psychique à titre principal nécessitant un recours impérieux aux structures sanitaires. Le travail de convention notamment avec le service adopsychiatrie du CHU et l'Hôpital de Jour les Cigognes permet une collaboration souple et adaptée au profit de ces jeunes afin de tendre vers une stabilisation de leur état psychique.

8 jeunes ont été hospitalisés en 2025, dont 4 jeunes à plusieurs reprises dans le cadre d'hospitalisations programmées et organisées avec le service adopsychiatrie du CHU ; 4 jeunes à la suite de crises clastiques ou de fugues mobilisant les secours et leur arrivée vers les urgences pédiatriques du CHU ou adultes du CH La Chartreuse.

Presque 50% des jeunes accueillis présentent une situation de pluri-vulnérabilité ; la stabilisation de leur situation nécessite un accompagnement pluriel et finement coordonné afin de prendre en compte le système complexe dans lequel ils se trouvent. Coordonner, articuler, fluidifier les partenariats autour de ce triptyque sanitaire, Aide Sociale à l'Enfance et médico-social, c'est l'enjeu essentiel pour espérer une stabilisation, sans oublier pour nombre de jeunes que la réponse judiciaire doit également être appréhendée.

## 3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

### Provenance

(Source tableau de bord indicateurs ANAP)

	Effectif au 31.12.2025
En provenance du domicile ou du milieu ordinaire	10
En provenance d'un Etablissement de santé	8
En provenance d'un Etablissement ou service médico-social	25
Autre provenance que domicile/milieu ordinaire/ES/ESMS	1

Comme l'an passé, nous éclairons la provenance à partir des 11 entrées réalisées.

- 4 jeunes ont été orientés par le secteur sanitaire (CHU ou HDJ)
- 4 jeunes par l'Education National, ces quatre jeunes sont en ULIS collège
- 2 jeunes par les services relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (MECS/ESCO)
- 2 jeunes par des établissements médico-sociaux

Soit un total de 12, un jeune étant orienté conjointement par le secteur sanitaire et Aide Sociale à l'Enfance.

6 jeunes bénéficiaient d'une mesure au titre de la protection de l'enfance au moment de leur accueil. 3 d'entre eux ont déjà connu une mesure de placement au titre de la Protection de l'Enfance, toujours effective en termes d'éloignement, dont une dans le cadre d'un placement vers un Tiers Digne de Confiance.

8 de ces nouveaux jeunes accueillis sont connus et accompagnés par le secteur sanitaire. 3 jeunes ont été orientés consécutivement à la tenue d'un Groupe Opérationnel de Synthèse organisé par la Communauté 360 face à la complexité et vulnérabilité de leur parcours.

Nous avons été invités par la C 360 afin d'aborder la situation de 10 jeunes dont 7 sont accompagnés par le DAME Charles Poisot, dont 3 accueillis courant 2025.

L'abaissement de l'âge induit par l'agrément actualisé en 2022 se poursuit, à l'accueil ce sont 2 jeunes de 12 ans, 1 de 13 ans, 2 de 14 ans, 3 de 15 ans soit 8 jeunes sur 11 qui peuvent bénéficier d'un accompagnement précoce et préventif.

## Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

<b>DEPARTEMENTS</b>	<b>EFFECTIF PRESENT N-I</b>	<b>ADMISSIONS N</b>	<b>SORTIES N</b>
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	39	11	7
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90			
Départements limitrophes (52-10)	1		
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>7</b>

L'origine géographique des jeunes que nous accompagnons est primordiale dans un double objectif, d'abord éducatif, leur permettre d'avoir rapidement la capacité de voyager seul tant pour leur vie sociale que professionnelle, ensuite budgétairement afin de contenir les coûts de transport en taxi.

Ainsi, nous poursuivons notre travail d'autonomisation des jeunes accompagnés notamment à travers l'apprentissage à l'utilisation des transports en commun. La proximité du lieu d'habitation et l'accès proche à des transports en commun pour les jeunes accueillis rendent cohérente et efficiente cette démarche.

18 jeunes sont bénéficiaires de la prestation transport et empruntent un taxi régulièrement dont 4 au quotidien, 8 sont internes et prennent le taxi en début et fin de semaine. Sur ces 18 jeunes, 5 jeunes travailleront le projet d'un transport autonome. Pour les 13 autres, il y a peu de possibilités d'envisager une autonomie en transport pour deux raisons au moins, les difficultés d'autonomie et la distance ou desserte en transport en commun véritable frein à un projet d'autonomie. De fait, le secteur géographique, en plus de l'éloignement et du coût qu'il génère, est un facteur d'inégalité territoriale.

Il est à noter qu'un jeune a quitté le département de la Côte d'Or, en accord avec l'Agence Régionale de Santé au regard du projet de ce jeune adulte nous avons maintenu son accompagnement. Ce changement de département engendre peu de coût transport, ce jeune est autonome et vient en train et tram.

## Parcours scolaire et de formation

### - Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	1		
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	24	11	2
Déscolarisé (plus de 16 ans)	15		5
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>7</b>

Le développement de la PMO conjugué à notre participation, pour la première fois, aux réunions relatives à la rentrée inclusive, permettent d'accueillir des jeunes avant une possible rupture scolaire.

Ce sont 12 jeunes qui sont scolarisés en école ordinaire, pour 10 en ULIS, un en école privée et un en SEGPA. Pour neuf d'entre eux en ULIS, les moyens de la PMO permettent d'intervenir au sein des écoles concernant.

Le jeune scolarisé en SEGPA est en Accueil de Jour sur le DAME, nous avons déployé un éducateur une fois par semaine depuis le plateau technique de jour pour l'accompagner au collège.

Un jeune est scolarisé également sur l'extérieur et a basculé de l'Accueil de Jour vers la PMO dans le cadre d'une formation spécifique autour de l'informatique.

Un jeune est scolarisé depuis l'Hôpital de Jour, face à l'état psychique de ce jeune, le maintien sur le site du DAME s'avérait difficile voire contreproductif pour ce jeune. Il est désormais accompagné en PMO pour éviter la rupture avec le DAME, afin également d'évaluer un projet scolaire étayé en milieu ordinaire

Enfin, un jeune accompagné en PMO et déscolarisé depuis de nombreuses années, a repris une amorce de scolarisation en avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et durant l'année avec l'Hôpital de jour.

- Niveau de scolarisation / formation

	<b>EFFECTIF PRESENT N - 1</b>	<b>ADMISSIONS ENTREES N</b>	<b>SORTIES ANNEE N</b>
Maternelle	3		1
Primaire	30	8	4
Secondaire	2	1	
Professionnelle	1		
Non concernés	4	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>7</b>

- Diplômes obtenus dans l'année

<b>INTITULE DU DIPLOME</b>	<b>NOMBRE</b>
CFG (Certificat de Formation Générale)	4
ASSRI (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)	1
ASSR2	1
Formation les gestes qui sauvent	7

2 jeunes ont obtenu des diplômes concernant les apprentissages en prévention routière, 1 jeune a validé l'ASSRI (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) et 1 l'ASSR2.

L'accompagnement pédagogique se poursuit au sein de l'unité d'enseignement pour 22 bénéficiaires. Ces derniers reçoivent les enseignements par groupe de niveau à hauteur de 3 demi-journées par semaine maximum. Un groupe de jeunes prépare à l'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG). Ce sont 4 jeunes qui ont réussi leur examen et obtenu ce diplôme.

7 jeunes ont bénéficié d'une formation aux gestes qui sauvent et se sont vus remettre une attestation confirmant leur pratique.

Afin de valoriser la réussite des différents jeunes et dans l'esprit initié par notre association leur des récompenses aux diplômés, nous avons souhaité mettre en place un temps solennel de

remise des diplômes au sein du DAME. Nous avons également affiché les résultats du CFG pour tendre également au fonctionnement des établissements scolaires ordinaires.

Le travail partenarial avec le SAIP (Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle) se poursuit quand le soutien aux apprentissages est nécessaire tant pour des certifications professionnelles préparées que pour des besoins spécifiques.

Le partenariat instauré depuis plus de 10 ans avec le Club local de Tir à l'Arc se poursuit, il permet de travailler les apprentissages, la concentration et les règles de sécurité via un support différencié et plaisant pour les jeunes. Support qui leur permet de se rassembler psychologiquement et physiquement. Ce support est également porteur d'inclusion, un jeune a intégré le club en 2024 et participe toujours activement aux entraînements et compétitions.

Comme indiqué précédemment, le développement de la PMO propose une augmentation sensible des jeunes à accompagner depuis une scolarisation ordinaire. Ils sont 10 aujourd'hui à être dans cette dynamique. Un des objectifs était de prévenir les risques de rupture et permettre de soutenir une démarche inclusive pour les jeunes accueillis, nous y répondons de mieux en mieux. Cela ne doit pas masquer, les situations d'autres jeunes que nous prenons en compte qui sont encore synonymes de ruptures scolaires. À cet endroit, l'UE (Unité d'Enseignement) interne à l'établissement est sollicitée pour permettre à ces jeunes de renouer avec les apprentissages scolaires.

### 3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

#### Orientations prévues et non réalisées

13 jeunes présents sur le DAME Charles Poisot bénéficient d'une notification d'orientation vers le secteur adulte, les droits à l'Allocation Adulte Handicapé ainsi qu'une mesure de protection juridique dans le cadre de leur majorité ont également été mis en œuvre.

Pour 7 d'entre eux, l'absence de places sur le secteur adulte, notamment en Foyer d'Accueil Médicalisé et en foyers de vie, pénalise fortement leur dynamique de sortie. Il est à noter toutefois que 2 jeunes, hors ces 7, ont pu être accueillis en FAM courant 2025.

Le décalage entre eux et les autres jeunes s'intensifie, nous percevons également des éléments d'angoisse où l'absence de stage ou d'accueil temporaire réguliers rend peu concrets et lointains la réalité d'un départ pour ces jeunes dont les troubles cognitifs et psychiques ne permettent pas une capacité à se projeter.

Ces frustrations et angoisses sont également activées par le départ d'autres jeunes dont les capacités permettent un départ vers des structures ayant plus de disponibilités pour accueillir.

Il est important de souligner qu'une situation complexe et vulnérable d'un jeune, malgré une réelle anticipation de l'orientation, n'a pas permis d'accueil sur le secteur adulte comme espéré. Nous avons demandé à la C.360 de réaliser un RETEX (RETour d'Expérience) afin d'apprendre ensemble et cheminer pour améliorer l'interconnaissance entre dispositifs enfance et adulte au bénéfice de ces jeunes adultes.

Plusieurs sorties possibles en 2026 nous laissent augurer une année plus dynamique en départs afin de permettre, au-delà de la satisfaction d'abord des jeunes et de leur famille, de pouvoir

accueillir sur le DAME des jeunes. C'est tout simplement un enjeu de vase communicant les départs permettant les entrées !

### Sorties par motif ou destination

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

	Mineurs	Adultes	Jeunes sous Amendement CRETON
Décès	0	1	0
Retour domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un Service médico-social	2	2	0
Réorientation vers un autre ESMS (*) précisez (ESAT, Foyer de Vie, FAM, MAS, autres...)	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

7 jeunes sont sortis du DAME Charles Poisot dont 1 jeune sous amendement CRETON :

- 1 jeune a intégré le dispositif « Un chez soi d'abord jeune »
- 1 jeune est décédé
- 2 jeunes ont été accueillis en FAM
- 1 jeune a accédé à son logement personnel et bénéficie d'un accompagnement médico-social à domicile via un SAMSAH
- 1 jeune, en lien avec l'hôpital de jour et les parents a été orienté vers une structure professionnalisante

1 jeune est retourné au domicile parental étayé par une mesure d'assistance éducative.

L'orientation vers le secteur adulte reste donc un enjeu majeur pour les jeunes accueillis au DAME Charles Poisot. En lien avec le jeune, sa famille, l'éducateur référent et l'assistante sociale, nous menons une démarche qui se veut la plus anticipée possible au regard de la situation du jeune. Ainsi, entre 14 et 16 ans, nous initions les premières pistes du projet socio-professionnel avec le jeune et sa famille, en lien avec le SAIP sur le plan de l'évaluation des compétences et les intérêts professionnels du jeune.

Le public accompagné au sein du DAME Charles Poisot présente des problématiques complexes, il nous convoque à construire avec le jeune et sa famille, des montages anticipés, singuliers et innovants.

Si ces montages relèvent d'un travail « artisanal » permettant de personnaliser les projets, il n'en demeure pas moins que ce travail aujourd'hui reste encore trop dépendant des volontés et convictions propres à chaque partenaire, notamment pour accompagner les situations les plus difficiles et complexes. Cela est d'autant plus délicat que ces jeunes présentent un profil pouvant freiner leur accueil tant par les problématiques qu'ils présentent que par les besoins notamment d'hébergement qu'ils nécessitent.

L'enjeu de RETEX porté par la communauté 360 nous semble prioritaire. Chercher ensemble des réponses pour ces personnes aux parcours dit « complexes », en favorisant l'implication de tous les partenaires concernés par ces situations il le faut, permettre leur accueil encore plus.

Si un jeune dit complexe et vulnérable a pu être accueilli, cela s'est fait grâce à la bonne volonté de la structure adulte.

Pour deux autres jeunes pourtant positionnés prioritaires par la C.360 pour l'un depuis 2023, pour l'autre courant de l'année vers un EAM, aucune place n'a pu être proposée, pire pour l'un son accueil a été remis en question.

Il s'avère déterminant que la coordination portée par cette communauté permette de trouver de réels montages avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé, cela nécessite des temps dédiés et à nouveau une volonté partagée des acteurs afin que les réponses apportées gagnent en efficacité et ne soient pas mal vécues par ces acteurs.

La commission Mouvement évoquée dans le rapport d'activité 2023 fonctionne bien, elle permet concrètement d'approcher et de croiser les besoins des jeunes du secteur enfance dans leur orientation vers le secteur adulte. Elle permet des temps à distance du quotidien afin de penser autrement les accueils, les visites, la découverte des structures adultes.

La perspective annoncée d'un diagnostic territorial à l'échelle du département est rassurante car essentielle afin d'évaluer les besoins en termes de population pour espérer une réponse plus systémique et moins selon l'intensité, la tension que présente une situation par rapport à une autre.

### Durée de séjour ou d'accueil

	<b>NOMBRE D'USAGERS</b>
de 6 mois à 1 an inclus	1
de 1 an à 18 mois inclus	2
de 3 à 4 ans inclus	1
de 4 à 5 ans inclus	1
de 5 à 10 ans inclus	2
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

### Somme totale des durées d'accompagnement en nombre de jours

(la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie)

10407 jours d'accompagnement

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

La durée moyenne d'accueil est de 4 ans et 26 jours, elle est identique à 2024. Elle reste stable. 1 jeune était accompagné depuis 2015, soit plus de 9,5 ans. 1 depuis 2018 soit presque 7 ans selon les dates d'entrée et de sortie, 1 en 2020 soit presque 5 ans d'accompagnement, 1 en 2022 3,5 ans, 1 en 2023 pour une durée de 1,75 ans, 2 en 2024 pour des durées inférieures à 1 an.

### 3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Nombre de journées d'absence des personnes accompagnées

220 jours d'absence

6 jeunes ont été hospitalisés en 2025. 1 jeunes a été durablement malade cette année sur des périodes longues sans que le projet d'accompagnement par le DAME soit remis en question, de fait, nous avons subis ces absences.

Nous avons pris à l'encontre de 2 jeunes notamment des mesures d'exclusion temporaire au regard de leurs comportements violents envers les autres jeunes ou professionnels. Le recours aux forces de l'ordre a dû être sollicité face à l'intensité de ces comportements violents sans qu'ils s'agissent pour autant de crises de clastiques.

Nous avons répondu favorablement aux quelques demandes de parents concernant des absences de leur enfants pour des raisons familiales (vacances, rendez-vous médecins spécialistes, obsèques...)

Les absences pour fugue ont très sensiblement augmenté, cela correspond à la situation de deux jeunes majeurs dont le projet adulte en attente vient impacter leur comportement. Ils ont pu indiquer leur lassitude à attendre et leur sentiment de décalage envers leurs pairs et l'établissement.

## Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	40	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	11	
Nombre de sorties réalisées en 2025	7	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	44	
<b>Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025</b>	<b>51</b>	
dont usagers entrés en N et sortis en N		
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	97,73%
	Hors région	2,27%
Age moyen au 31.12.2025	17 ans 4 m	
Durée moyenne d'accueil	4 ans et 26 j	
Liste d'attente au 31.12.2025	10	

La file active en 2025 s'élève à 51 personnes. Au 31 décembre nous avons fait le choix d'accueillir plus de jeunes que l'agrément autorise. Ce sont 44 jeunes qui sont présents en fin d'année. Comme en 2023 et 2024, nous avons accueilli plus de jeunes que de jeunes sortis du DAME, soit 11 jeunes, et réalisé 7 sorties.

De fait, notre file active se maintient assez haut comme en 2024, du fait d'un accueil plus important sur l'ensemble du dispositif (12 jeunes en 2024 pour 9 en 2023 et 6 en 2022). Depuis la PMO nous pouvons accueillir rapidement des jeunes dont l'orientation cible est Accueil de Jour ou Hébergement Complet. Cela permet « d'appriivoiser » ces jeunes via un accès progressif aux plateaux techniques de jour et de nuit, cela est gage d'une arrivée effective plus apaisée.

Lors de la commission d'harmonisation, la liste proposée présentait 14 jeunes. Les situations de 12 jeunes étaient connues du DAME. 4 étaient réorientés, 1 était mal orienté (DITEP), 4 jeunes étaient déjà admis, 4 pour lesquels les contacts familles et partenaires étaient actifs, une situation était nouvelle lors de cette commission. Cela traduit un travail partenarial avec la MDPH, les familles et partenaires permettant de travailler bien en amont de cette commission.

Notre fonctionnement en dispositif a facilité les accueils sur les 11 jeunes nouvellement arrivés 7 ont pris en compte sur cette modalité. Le mode ambulatoire de la PMO, évoqué ci-dessus, propose cette opportunité d'accompagnement comme une porte d'entrée sur le dispositif Charles Poisot indépendamment de la notification et de l'orientation cible.

Désormais les notifications indiquent systématiquement la PMO soit comme orientation cible, soit dans l'attente de la mise en place de l'Accueil de Jour ou de l'hébergement. Cela traduit et favorise notre accueil en mode dispositif et affirme notre dimension modulaire et souple afin d'accompagner au plus vite les jeunes.

Cette dynamique d'accueil ne doit pas masquer le profil des jeunes accompagnés sur le DAME. Les problématiques présentées par les jeunes motivant leur orientation vers notre dispositif restent identiques et marquées par le cumul de celles-ci : déficience intellectuelle ou retard scolaire massif, handicap psychique, troubles de l'attachement, contexte familial fragile pour plusieurs. Problématiques qui souvent situent ces jeunes au carrefour d'accompagnements multiples et complexes entre les secteurs médico-social, sanitaire et protection de l'enfance. Pour illustrer cela, nous observons que 3 jeunes ont été orientés à la suite de Groupe Opérationnel de Synthèse réalisé par la C.360.

Nous maintenons notre volonté d'intervenir au plus tôt des prises en charge des jeunes, notre travail mené avec l'ARS, la MDPH, la C. 360 et l'Education Nationale, nous permet d'être présents sur plusieurs instances (GOS, réunion rentrée de l'Education Nationale, point régulier liste d'attente avec MDPH) afin d'accueillir ces jeunes au plus vite.

Notre partenariat abouti avec le service adopsychiatrie du CHU permet également d'échanger sur de possibles accueils et accompagnements partagés. Notre projet de convention avec le DITEP se poursuit et permet également des rencontres régulières concernant des situations de jeunes. Enfin le travail avec l'ASE permet également de projeter de possibles accueils ou évaluation de notre dispositif tant par des temps de rencontres réguliers que par notre participation en commission cas complexe.

### 3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

#### HEBERGEMENT COMPLET

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	15	15	205	3 075	3 075	2 811	-504	-15,20%	84,80%
	6		40	240	240				
n-1 : 2024	15	15	204	3 060	3 060	2 720	-580	-17,58%	82,42%
	6		40	240	240				
n : 2025	15	15	204	3 060	3 060	3 416	116	3,52%	103,52%
	6		40	240	240				
<b>moyenne des 3 ans</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>733</b>	<b>4 398</b>	<b>3 305</b>	<b>2 982</b>	<b>-323</b>	<b>-9,75%</b>	<b>90,25%</b>

#### ACCUEIL DE JOUR

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 : 2023	30	30	205	6 390	6 390	6 090	-540	-8,14%	91,86%
	6	6	38	240	240				
n-1 : 2024	30	30	204	6 120	6 120	6 015	-345	-5,42%	94,58%
	6	6	40	240	240				
n : 2025	30	30	204	6 120	6 120	6 214	-146	-2,30%	97,70%
	6	6	40	240	240				
<b>moyenne des 3 ans</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>244</b>	<b>1 462</b>	<b>6 450</b>	<b>6 106</b>	<b>-344</b>	<b>-5,29%</b>	<b>94,71%</b>

## PRESTATIONS EN MILIEU ORDINAIRE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	10	9	205	2 050	2 050	1 278	-772	-37,66%	62,34%
n-1 : 2024	10	10	204	2 040	2 040	2 133	93	4,56%	104,56%
n : 2025	10	10	176,4	1 764	2 040	1 600	-440	-21,57%	90,70%
moyenne des 3 ans	10	10	195	1 951	2 043	1 670	-373	-18,25%	85,60%

Les modes de calculs de l'activité ont changé pour cette année 2025 cela induit des différences notables auprès des différentes prestations.

L'activité sur l'hébergement complet s'élève à plus de 100%, Cela reflète notre ouverture les 2 week-ends par mois et un accueil important sur cette prestation où nous avons réalisé un travail conséquent de sensibilisation des familles et partenaires. En 2024, nous avons constaté une chute dans les effectifs. Le travail de rassurance auprès des familles, notamment face à leur inquiétude relative à la présence de jeunes dont les troubles du comportement viennent impacter le collectif, a permis de renouer avec une bonne dynamique d'accueil sur cette prestation.

L'activité en Accueil de Jour s'élève à 97%, elle est en légère augmentation par rapport à l'année passée. Dans ce calcul, nous ne prenons pas en compte les jeunes de PMO qui participent à des temps éducatifs, pédagogiques ou médicaux, même s'ils peuvent venir seuls.

Face aux multiples jeunes double vulnérables, nous travaillons de concert avec les partenaires, les structures d'origine, afin de proposer un accueil séquentiel sur la semaine. Cela permet un travail progressif, à la fois d'approvisionnement mutuel, à la fois de gérer pour les collectifs jeunes et professionnels l'arrivée de ces jeunes dont les troubles peuvent fortement impacter le quotidien.

L'activité PMO est montée en charge comme nous l'espérions. Ainsi, au 31 décembre 2025, ce sont 12 jeunes qui sont accompagnés. Malgré cela, notre activité s'élève à 90,70 %. Le calcul en séances avec un ratio élevé mis en place par l'ARS induit un taux d'activité difficile à atteindre. Cela est d'autant plus difficile que le profil des jeunes accueillis sur le DAME nécessite pour plusieurs jeunes un travail de coordination qui n'est pas pris en compte comme activité. Ce profil de jeunes (notamment les troubles de la personnalité) ne permettant pas, pour plusieurs d'entre eux, de proposer autre chose qu'un accompagnement éducatif semaine au domicile.

### DONT CRETONS en **HEBERGEMENT COMPLET**

année	activité retenue par type d'orientation			activité réelle par type d'orientation			écart réel et retenu/type d'orientation		
	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS
n-2 : 2023	549	424	108	350	264	0	199	160	108
n-1 : 2024	266	655	147	92	475	146	174	180	1
n : 2025	204	519	392	104	371	239	100	148	153

<b>Hébergement complet</b>	15	<b>Semi-internat ou accueil temporaire</b>	0
<b>Places</b>	0	<b>Autres (séances, mesures, jrnées hébergt temporaire)</b>	0

### DONT CRETONS en **ACCUEIL DE JOUR**

année	activité retenue par type d'orientation			activité réelle par type d'orientation			écart réel et retenu/type d'orientation		
	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS
n-2 : 2023	416	202	0	317	203	0	99	-1	0
n-1 : 2024	612	204	204	200	204	201	412	0	3
n : 2025	204	0	204	209	70	54	-5	-70	150

<b>Hébergement complet</b>	0	<b>Semi-internat ou accueil temporaire</b>	30
<b>Places</b>	0	<b>Autres (séances, mesures, jrnées hébergt temporaire)</b>	0

L'activité réelle des jeunes en amendement Creton notamment concernant les jeunes orientés vers un EAM (sur les deux prestations) a été moindre que celle prévue, 2 jeunes ont été accueillis l'un déjà en amendement Creton depuis plusieurs années sur le DAME, l'autre avant même ses 20 ans.

Le projet professionnel d'un jeune a été revu pour être réorienté vers un accueil en EANM, un autre jeune a changé de prestation au cours de l'année ce qui a modifié l'activité réelle EANM de fait.

Deux jeunes l'un ayant eu 19 ans et l'autre 18 ans ont été accueillis sur le secteur adulte médico-social et social, cela permet de diminuer précocement la liste des jeunes en amendement Creton. Par ailleurs, 2 autres jeunes dont le projet professionnel est plutôt abouti devrait quitter rapidement le DAME courant 2026, l'un ayant eu 20 ans en 2025 et l'autre n'aura que 20 ans

lors du second semestre 2026. Le travail avec le SAIP permet cette dynamique forte de sortie via le champ professionnel.

### Expérimentation AIR'e

Depuis 2023, nous participons à un nouveau modèle de décompte de l'activité, à l'invitation notamment de notre autorité de tutelle l'ARS. Le constat de l'association AIR'e en lien avec la création des dispositifs intégrés est une absence d'outils adaptés pour mesurer cette activité des ESMS en dispositif. AIR'e a expérimenté un nouveau modèle qui souhaite refléter la réalité des parcours des jeunes accompagnés et valoriser l'ensemble des actions menées pour rendre leur environnement plus inclusif. Il propose une réelle approche qualitative mettant en valeur la singularité des parcours et la mise en œuvre des prestations au plus près des besoins et souhaits du jeune.

Le caractère évolutif des besoins des jeunes accompagnés nécessite de s'extraire d'une approche basée sur les places et les modalités qui freine la mise en œuvre des parcours. Le modèle proposé par l'AIRe porte une vision permettant de valoriser à la fois les variations des modalités d'accompagnement, l'intensité de celui-ci, et la fonction appui ressources que peut proposer le dispositif.

Nous renseignons chaque trimestre l'activité réalisée auprès de chaque jeune en prenant en compte l'intensité de notre intervention tant en fonction de ou des prestations mises en œuvre, que de la durée hebdomadaire d'intervention et de la complexité de la situation présentée.

Temps d'accompagnement hebdomadaire	< 1h	Entre 1h et 8h	Plus de 8h	Accueil de nuit seul	Entre 1h et 8h et Accueil de nuit	Plus de 8h et accueil de Nuit	Accompagnement renforcé
Nombre d'unités d'accompagnement comptabilisées	0	1	2	1	2	3	4

Pour notre dispositif, cela permet de mettre en lumière notre fonctionnement transversal dans l'utilisation des prestations, l'intensité des accompagnements et la complexité du public que nous accueillons. Cela permet d'éclairer l'accompagnement nécessaire concernant les jeunes complexes et vulnérables.

La lecture de l'activité se veut globale et non plus par prestation, l'enjeu étant de démontrer justement la dimension modulaire, adaptative, souple du dispositif. Ainsi, le calcul proposé permet d'illustrer l'intensité de notre travail avec un taux à 119,5%.

S'ajoute à cela l'éclairage important sur la place du dispositif dans le maillage dans le territoire local via la comptabilisation de l'activité appui-ressource telle que déclinée dans le tableau ci-dessous. Elle montre la volonté du DAME de participer pleinement aux enjeux populationnels locaux.

Malgré l'éclairage donné l'an dernier sur la cotation 4 "accompagnement renforcé", nous souhaitons rappeler les éléments justifiant cette cotation. Cinq critères sont établis, le jeune doit se trouver dans au moins trois :

1. Jeunes nécessitant un taux d'encadrement a minima de « un pour un » en accueil de jour et/ou en accueil de nuit.
2. Jeunes à pluri-vulnérabilités (psy, PJJ, ASE...) pour lesquels les partenaires ne sont pas présents
3. Jeunes ayant des lieux de vie multiples (au moins 3 et régulièrement, hors vacances scolaires) et mobilisant massivement l'institution dans des déplacements individualisés (plus de 3h/semaine)
4. Troubles du comportement majeurs avec mises en danger du jeune et/ou de son entourage (au moins une fois sur la semaine de cotation)
5. Troubles du comportement majeurs avec dégradations matérielles importantes au sein du dispositif (au moins une fois sur la semaine de cotation).

Caractéristique du Dispositif et profil des personnes accompagnées		
File active	File active des personnes accompagnées depuis le début de l'année	51
	Nombre de places installées	40
	Nombre de personnes dans la file active/ Nombre de places installées	1,27
	Taux de saturation des places installées	102,1%
Ouverture du Dispositif	Nombre <u>annuel</u> de jours d'ouverture prévus d'une place dans le Dispositif en moyenne	
Age des personnes accompagnées dans la file active	Age médian	18
	Age moyen	17,4
	Répartition par âge des personnes accompagnées (en % de la file active) :	
	≤ 5 ans	0,0%
	6-10 ans	0,0%
	11-15 ans	23,5%
16-19 ans	58,8%	
≥ 20 ans	17,6%	
Entrée et sortie de la file active	Taux d'admission (en % des places installées)	27,5%
	Taux de sorties (en % des places installées)	17,5%
	Taux de rotation des personnes accompagnées sur la période	22,5%
	Durée moyenne d'accompagnement (en année, parmi les sortants)	4,1
Hors file active	Nombre de personnes accompagnées sur la période avec au moins une UA≥1	11
Variabilité des parcours (file active)		
Changements d'UA au cours du temps	Proportion de personnes accompagnées ayant changé au moins une fois d'UA sur la période (hors UA=0 ou vide)	44,0%
	Proportion de changements d'UA sur l'ensemble des semaines de l'ensemble des personnes accompagnées (hors UA=0 ou vide)	4,5%
Fonction appui-ressources		
Actions d'appui-ressources	Nombre d'actions en appui-ressources avec au moins une UA≥1	57
Nature des fonctions appui-ressources déclarées par les Dispositifs	Répartition des fonctions appui-ressources (en % des UA) :	
	Information-sensibilisation	12,9%
	Coopération apprenante	46,8%
	Appui aux pratiques-conseil	27,4%
Observation-évaluation	12,9%	
Ecart à l'objectif		
Nombre d'UA réalisées	UA réalisées pour les jeunes de votre file active : nombre	4068
	UA réalisées pour les jeunes de votre file active : pourcentage	98,2%
	UA réalisées auprès de jeunes hors file active : nombre	12
	UA réalisées auprès de jeunes hors file active : pourcentage	0,3%
	UA réalisées en fonction appui-ressources : nombre	62
	UA réalisées en fonction appui-ressources : pourcentage	1,5%
Total UA réalisées par le Dispositif sur la période	4142	
Ecart à l'objectif	Ecart en % : Total des UA réalisées / objectif total théorique (issu de l'agrément : objectif annuel / nb de trimestres)	119,5%
	Ecart en % : Total des UA réalisées / objectif total au réel (selon les ouvertures : somme des objectifs hebdomadaires*)	119,5%
Intensité d'accompagnement		
Répartition des semaines en file active selon leur cotation (hors UA=0)	Nombre de cotation UA=1 (en %)	23,3%
	Nombre de cotation UA=2 (en %)	23,7%
	Nombre de cotation UA=3 (en %)	36,9%
	Nombre de cotation UA=4 (en %)	16,1%
Répartition des semaines selon leur cotation par tranche d'âge (hors UA=0)	Parmi les 10 ans et moins :	
	Nombre de cotation UA=1 (en %)	
	Nombre de cotation UA=2 (en %)	
	Nombre de cotation UA=3 (en %)	
	Nombre de cotation UA=4 (en %)	
	Parmi les moins de 11-15 ans :	
	Nombre de cotation UA=1 (en %)	36,9%
	Nombre de cotation UA=2 (en %)	20,5%
	Nombre de cotation UA=3 (en %)	10,1%
	Nombre de cotation UA=4 (en %)	32,4%
Parmi les 16 ans et plus :		
Nombre de cotation UA=1 (en %)	19,8%	
Nombre de cotation UA=2 (en %)	24,6%	
Nombre de cotation UA=3 (en %)	43,7%	
Nombre de cotation UA=4 (en %)	11,9%	
Répartition des personnes accompagnées en file active selon leur UA moyenne par semaine (groupe)	Groupe 1 (1-1,5 UA) (en %)	24,0%
	Groupe 2 (1,5-2,5 UA) (en %)	26,0%
	Groupe 3 (2,5-3,5 UA) (en %)	36,0%
	Groupe 4 (3,5-4 UA) (en %)	14,0%
Répartition des personnes accompagnées en file active selon leur UA moyenne par semaine par tranche d'âge (groupe d'appartenance)	Parmi les 10 ans et moins :	
	Groupe 1 (1-1,5 UA) (en %)	
	Groupe 2 (1,5-2,5 UA) (en %)	
	Groupe 3 (2,5-3,5 UA) (en %)	
	Groupe 4 (3,5-4 UA) (en %)	
	Parmi les moins de 11-15 ans :	
	Groupe 1 (1-1,5 UA) (en %)	41,7%
	Groupe 2 (1,5-2,5 UA) (en %)	16,7%
	Groupe 3 (2,5-3,5 UA) (en %)	16,7%
	Groupe 4 (3,5-4 UA) (en %)	25,0%
	Parmi les 16 ans et plus :	
	Groupe 1 (1-1,5 UA) (en %)	18,4%
Groupe 2 (1,5-2,5 UA) (en %)	28,9%	
Groupe 3 (2,5-3,5 UA) (en %)	42,1%	
Groupe 4 (3,5-4 UA) (en %)	10,5%	
Personnes cotées 4 (situation complexe)	Part des personnes accompagnées cotées au moins une fois 4 (en %)	21,6%

## VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

---



### 4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

Plusieurs faits marquants ont rythmé la vie du DAME Chalres Poisot durant cette année. Au niveau des ressources humaines, nous avons poursuivi le soutien des professionnels se formant par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) grâce au financement obtenu auprès de l'ARS dans le cadre des Crédits Non Reconductibles. Une éducatrice spécialisée a accompagné 3 professionnels dont 2 ont validé leur diplôme, l'un ES, l'autre ME. Le troisième passant ses épreuves en mars 2026.

Face à la pénurie médicale tant de médecin généraliste que de médecin psychiatre, la direction en concertation avec le médecin psychiatre du DAME a fait le choix d'augmenter le temps de psychologue de 0,10 ETP. Cela permet un temps global de 0,90 ETP proposant une couverture sur l'ensemble des jours de la semaine. Cette organisation a été réfléchie avec l'équipe médicale afin de renforcer l'accompagnement des jeunes et soutenir le médecin psychiatre dans un mode dégradé installé depuis avril 2022.

Enfin, nous avons souhaité le départ d'une maîtresse de maison ayant valoir ses droits à retraite, moment important et chargé en émotions devant une professionnelle, figure historique du DAME, ayant connu l'avant transformation de la propriété. Nous avons également innové quant au recrutement sur ce poste, en anticipant l'embauche et favorisé ainsi un tuilage entre les deux maîtresses de maison.

A destination des jeunes, nous avons également initié des accompagnements singuliers autour des l'auto-détermination et de leur pouvoir d'agir. Un travail remarquable de traduction de la charte des droits et libertés a été réalisé par un groupe de jeunes accompagné de deux éducateurs. Leurs travaux seront l'occasion d'une présentation officielle, ils seront ensuite affichés à l'accueil de l'administration. Dans cette logique de faire de ces jeunes de futurs citoyens, nous leur avons proposé, grâce aux versements de la taxe d'apprentissage, deux temps de formation aux premiers gestes qui sauvent. L'intérêt de cette formation était qu'elle se fasse conjointement avec trois professionnels et 7 jeunes, tous certifiés.

Nous avons également travaillé de concert avec les parents représentants CVS et plusieurs jeunes afin de créer un document adapté permettant le recueil des plaintes et réclamations des

parents ou jeunes. Ce document se nomme « Avez-vous une question ? ». Les jeunes et parents ont commencé à s'en saisir.

Auprès des professionnels, jeunes et membres du CV, nous avons présenté le protocole d'identification, prévention et signalement des faits de maltraitance. Ces présentations ont permis de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et cela se poursuit par une cartographie des risques de maltraitance au sein du DAME. Ce travail sera réalisé avec les équipes pluridisciplinaires.

Le travail avec le CVS (Conseil de la Vie Sociale) se poursuit et s'affirme dans notre volonté à faire participer, se rencontrer, se renseigner les familles. Une rencontre en novembre, entre parents un samedi matin a été portée notamment par un notaire émérite afin de présenter les enjeux de la gestion patrimoniale des personnes en situation de handicap. Sujet sensible, présenté très simplement et humainement, ce qui a permis de rassurer les familles et autoriser un débat ouvert et constructif.

Enfin, nous avons candidaté à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé concernant la création d'une unité de vie de 5/6 places afin d'accueillir des jeunes en situation de double vulnérabilité. Au 31 décembre, la réponse n'était pas encore finalisée.

Nous avons souhaité répondre à cet appel dans la continuité des projets similaires déposés depuis 2013 permettant l'accueil 365 jours/an de ces jeunes en situation de rupture ou en risque très important de rupture en raison de leur trouble grave du comportement.

En novembre 2025, le DAME Charles Poisot a été inspecté par l'Agence Régionale de Santé pendant deux journées. Au sortir de ces deux journées intenses, nous soulignons d'abord l'approche humaine et pédagogique des deux inspecteurs, ensuite le bilan positif qu'ils ont exprimé à la fin de l'inspection et dans la synthèse de leur rapport contradictoire.

## 4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Nous avons initié plusieurs beaux moments durant cette année. Nous avons renoué avec les 4h de nage, participation sportive avec les autres établissements scolaires ou médico-sociaux sur le territoire de Chenôve, participation festive avec un groupe de jeunes « supporteurs » des nageurs et un groupe de jeunes « préparateurs » de la salle repas et « confectionneurs » de la fameuse « tartiflette » venant conclure cette belle matinée.

Toujours grâce aux versements de la taxe d'apprentissage, nous avons pu proposer aux jeunes de travailler l'embellissement de notre bâti, plusieurs fresques sont venues orner les murs extérieurs tant du bâtiment de l'accueil de jour que celui du mur d'enceinte. Ce travail pendant une semaine a permis aux jeunes d'apprendre diverses techniques picturales, d'aller au bout de soi par la réalisation concrète d'œuvres. Le résultat final permet un regard nouveau et joyeux sur le DAME.

Dans la continuité des années précédentes et grâce à l'argent récolté en fin d'année 2024 par les jeunes lors de leur action « papier-cadeau » chez Nature & Découverte, une journée loisirs au PAL a été organisée en juillet. Ce temps a été voulu comme un moment de loisirs partagés entre jeunes et professionnels, tout métier confondu. Ce moment a été particulièrement apprécié par le partage qu'il a permis et comme un avant-goût de vacances.

Enfin, avec les professionnels et les jeunes nous avons inauguré notre 1<sup>er</sup> marché de Noël du DAME, succès populaire, succès financier et adhésion de tous. Ce fut un moment intense de préparation, de travail, de plaisirs, de fou rire et un sentiment d'appartenance fort.

# PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE

---



## 5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025

Cette année 2025 a été synonyme d'une préparation importante à l'évaluation externe du DAME qui se tiendra en janvier 2026.

Nous avons travaillé plusieurs axes simultanément avec l'appui du comité de pilotage Qualité du DAME.

Ainsi, le travail de réécriture du projet d'établissement a été amorcé en octobre 2025 avec comme échéance juillet 2026 pour une validation par le conseil d'administration en fin d'année 2026.

Un travail d'actualisation du référentiel des pratiques et procédures dans le cadre des réunions qualité auprès des professionnels a permis de reprendre lecture de plusieurs procédures et de réécrire la procédure relative aux évacuations sur l'établissement, de rédiger un protocole d'identification, prévention et signalement des faits de maltraitance, Nous avons actualisé avec l'outil IMAGO le process concernant les EI (Evènement Indésirable) /EIG (Evènement Indésirable Grave).

Nous avons amorcé via un groupe de jeunes accompagné par deux professionnels la réalisation d'un document en facile à lire et comprendre concernant la charte des droits et libertés.

Avec le comité de pilotage, une auto-évaluation a été réalisée et un travail avec le CVS réalisé afin de les informer, sensibiliser à cette évaluation externe.

Dans cette démarche de co-construire avec les jeunes et les familles, un travail de création d'un document adapté au recueil des plaintes et réclamations a été réalisé et effectif depuis octobre 2025 auprès des parties prenantes que sont les jeunes et les familles.

Avec le comité de pilotage, nous avons travaillé à la préparation de cette évaluation externe notamment en tentant de préparer au mieux les éléments de preuve requis.

Cette démarche qualité est adossée à une politique de formation intense permettant de travailler les enjeux de la bientraitance (formation spécifique avec le CREA, GRIEZIT), de la co-construction par des formations relatives aux outils FALC, au développement des Compétences Psychosociales. Nous avons également étayé via des formations concernant les profils des jeunes accueillis et diverses présentations de structures sanitaires ou médico-sociales adultes.

Avec le référent sécurité, un travail régulier d'actualisation du DUERP a été réalisé, tout comme l'amorce d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.

La démarche qualité se traduit enfin par des temps de formation à l'outil IMAGO portés par la coordinatrice du DAME. L'objectif étant de basculer sur 2026 sur ce logiciel pour la réalisation des projets individuels d'accompagnement et pour l'équipe médicale à la rédaction des Dossiers de Liaison d'Urgence.

## 5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

L'année 2026 sera rythmée par le tableau des mesures envisagées à la suite de l'inspection de l'Agence Régionale de Santé dont nous attendons le rapport contradictoire. 2026 sera également placée sous le signe des préconisations réalisées par le cabinet de consultant à la suite de l'évaluation externe courant janvier 2026.

Concrètement, cela se traduira par la réécriture du projet d'établissement avec pour échéance la fin d'année 2026 consacrant la validation par le conseil d'administration.

La finalisation du plan de gestion des risques de maltraitance dans la continuité du protocole présenté à l'ensemble des parties prenantes, jeunes, membres du CVS et professionnels. Cette cartographie sera réalisée à échéance de l'année 2026 également.

En lien avec le service qualité de la direction générale, le référent sécurité, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité amorcée en 2025 sera finalisé à échéance de 2026.

Dans la continuité de la démarche portée par l'association et le service qualité en particulier, la procédure concernant les EI/EIG sera également actualisée afin d'appréhender toutes les parties prenantes à informer. Une organisation sur les retours d'expériences sera également formalisée tant sur les situations complexes qui impactent le DAME que sur les réussites souvent peu ou pas éclairées.

En lien avec la direction générale, une procédure définissant les modalités de continuité de la fonction de direction du DAME en cas d'absence sera instruite afin de permettre aux professionnels d'identifier clairement la personne chargée d'assurer la continuité de direction.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, en lien notamment avec la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé concernant la création d'une unité de vie de 5/6 places pour des jeunes doublement vulnérables, nous réfléchissons, si nous sommes retenus, à l'organisation interne nécessaire à la fois à l'accueil de ces jeunes et aux enjeux de coordination très importants que cette unité va générer.

## RESSOURCES HUMAINES



### 6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

#### Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	28.36
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	26.89
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	1.47
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	2
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	33
Nombre de recrutements au cours de l'année	
Nombre de départs de personnes dans l'année	4
Dont	
• Licenciement	1
• Retraite	1
• Démission	1
• Mobilité	1

## Répartition des effectifs par fonctions

### Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

<b>Direction/Encadrement</b>	<b>2</b>
<b>Administration/Gestion</b>	<b>1,7</b>
<b>Services Généraux</b>	<b>3,6</b>
<b>Socio-éducatif</b>	<b>17,74</b>
- Dont éducateur spécialisé (ou assimilé)	9
- Dont moniteur-éducateur	3
- Dont Apprenti moniteur-éducateur	1
- Dont moniteur adjoint d'activité	3
- Dont éducateur sportif	0,75
- Dont éducateur	0,49
- Dont assistant social spécialisé	0,5
<b>Paramédical</b>	<b>1,53</b>
- Dont psychologue	0,9
- Dont infirmier	0,63
<b>Médical</b>	<b>0,32</b>
<b>TOTAL ETP REEL 31.12.25</b>	<b>26,89</b>

### Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	<b>Taux de qualification</b>
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	95%
Services Généraux	25%
Paramédical	100%

## 6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	4
Stagiaires non gratifiés	8
Services civiques	
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

## 6.3. SECURITE, ABSENTEISME

### Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Paternité		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	2	1			5	1					7	2
Direction Encadrement	8	2			5	1					13	3
Médical					3	1	25	1			28	2
Personnel Psychologique et paramédical	45	2									45	2
Personnel des Services Généraux	30	1			5	2	25	1			60	4
Personnel Socio-Educatif	1022	13	46	3	38	8			460	3	1566	27
<b>Total 2025</b>	<b>1107</b>	<b>19</b>	<b>46</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>460</b>	<b>3</b>	<b>1719</b>	<b>40</b>

\* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour évènements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Nous constatons une augmentation sensible des jours d'absence par rapport à 2024 cela s'explique notamment autour de professionnels socio-éducatifs dont les absences ont été longues, ainsi 5 personnels socio-éducatifs (hors accident de travail) représentent 94, 7% des jours d'absences pour cette catégorie et 87,40% pour l'ensemble.

La moyenne des arrêts, déduite des situations spécifiques évoquées dans le paragraphe précédent, est d'environ 9 jours.

3 salariés en accident de travail ayant entraîné leur absence, l'ont été pour 1 d'entre eux à la suite d'une contention, les deux autres sont liés à des causes accidentelles autres.

Date de mise à jour du DUERP : 19/11/2025

## 6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

### Choix organisationnels

Les choix organisationnels à l'œuvre depuis 2021, en lien avec l'organisation inhérente aux enjeux sanitaires, notamment lors de la pause méridienne, sont désormais inclus dans un fonctionnement ordinaire. Cette organisation pensée également pour permettre un temps calme sur l'internat continue de montrer son intérêt, notamment par un climat plus apaisé qui se traduit par un nombre d'incidents toujours en baisse.

Dans cette dynamique, un travail régulier de rappel des enjeux auprès des équipes sur ces organisations est réalisé, notamment l'importance de la structuration de tous les temps de transition. En effet, il est nécessaire de rappeler que c'est notamment par cette organisation que

les risques de crises et de fait, les risques psycho-sociaux se trouvent en nette diminution. Le contexte moins tendu pouvant inviter parfois à une baisse de la vigilance des professionnels.

La mise en place de nouveaux outils GEBRA et PIA propose de nouveaux modes de relations avec les jeunes et leurs familles afin de les associer encore plus et de permettre l'expression de ces jeunes dans leurs choix de vie, dans leur capacité à décider. Les temps de synthèse permettent ainsi d'échanger, à l'appui de la GEBRA (projetée sur écran) des échanges autour d'items précis co-évalués par le jeune, sa famille et l'éducateur référent. La participation du jeune à la synthèse (sur le dernier quart d'heure) nous invite aussi collectivement à placer le jeune réellement au cœur de son projet. Ces outils viennent consacrer concrètement la dynamique du DAME Charles Poisot sur la place du jeune et de sa famille dans son projet, il est l'acteur premier des choix.

### Soutien aux pratiques

Comme les années précédentes, les deux équipes éducatives (hébergement complet et accueil de jour) bénéficient de séances distinctes d'Analyse de la Pratique Professionnelle à la fréquence bimensuelle. Comme indiqué en 2023, un nouvel intervenant a démarré en mai 2024. Le bilan réalisé auprès des deux équipes éducatives confirment l'intérêt de poursuivre avec lui pour l'année 2026.

Nous avons mis en place une Analyse de la Pratique Professionnelle fléchée spécifiquement sur la gestion de la violence, de la protection de soi vers une démarche de bienveillance. Deux temps ont été dispensés par l'association GRIEZIT à destination des deux équipes éducatives, nous avons positionné également des professionnels médicaux et paramédicaux afin de proposer une approche pluridisciplinaire sur cet enjeu important pour notre établissement.

Le référentiel recensant l'ensemble des procédures et pratiques ayant cours au sein de l'institution, rédigé et validé par l'équipe pluridisciplinaire en 2021, permet de travailler et maintenir la cohérence des pratiques pour les professionnels présents. Il permet également aux nouveaux arrivants de prendre possession des procédures et pratiques et de partager plus rapidement une culture professionnelle commune. Ce référentiel est un document vivant, il est en cours d'actualisation au regard de différentes procédures mises à jour ou en œuvre.

Enfin, la dynamique des réunions pluridisciplinaires porte également ce soutien aux pratiques via les réunions de projets, les réunions thématiques où les échanges pluridisciplinaires permettent de nourrir la réflexion et la prise de distance nécessaire aux professionnels dans leurs accompagnements. Soulignons également, les temps de formation, sensibilisation du psychiatre de l'établissement auprès des équipes éducatives autour des troubles psychiques et autour de la mise en place et des enjeux de la médication pour ces jeunes.

Une réunion trimestrielle dite transversale a été proposée en 2025 afin de permettre un échange entre les équipes éducatives hébergement et accueil de jour toujours dans une composante pluridisciplinaire avec médecin et paramédicaux.

La double vulnérabilité des jeunes nous a également invités à participer aux temps de formation proposer par le Département de la Côte-d'Or intitulés « Labo de l'ASE ». Ce sont des éducateurs, assistante de service social, psychologues, coordinatrice, cheffe de service qui ont pu se rendre sur ces différents temps.

Des temps de formation et la création d'un référent DUI/IMAGO en la personne de la coordinatrice ont permis de former l'ensemble des professionnels aux premiers usages de ce logiciel. La poursuite permettra d'intensifier les usages tels que la réalisation des projets personnalisés.

### Continuité des interventions, etc.

Malgré un absentéisme important, la continuité des interventions a pu être maintenue, soulignons toutefois que nous avons dû recourir aux agences intérimaires face au faible nombre de candidatures, même si contrairement à 2024, ce recours a été beaucoup plus ponctuel.

### Entretiens professionnels

La grille d'entretien professionnel a été revue au niveau associatif, le nouveau modèle a été validé fin d'année 2022. Sur 2024, les professionnels devant bénéficier d'un entretien professionnel ont été reçus.

### Qualité de vie au travail (optionnel)

Différents temps conviviaux partagés avec jeunes, familles et professionnels ont été positionnés à nouveau, cela permet une rythmicité, ritualisation des séquences au cours de l'année et de mobiliser l'ensemble des professionnels dans un temps autre, décalé du rythme habituel de l'établissement.

La direction a maintenu pour l'ensemble des professionnels de partager un temps convivial autour d'un repas offert par l'établissement, lors de la journée de pré-rentrée. Soulignons que ce moment était attendu.

La direction a initié des temps d'entretien avec les nouveaux arrivants afin d'échanger sur leur début au sein du DAME tant sur ce qui a fonctionné que sur leurs questionnements, surprises. L'idée de cet entretien est de profiter de l'étonnement des professionnels encore nouveaux afin d'améliorer notre accueil et accompagnement futur. Cette démarche désormais associative est poursuivie et permet un réel temps de rencontre, d'échanges et favorise le sentiment d'appartenance des nouveaux professionnels.

La mise en place, à destination des deux surveillants de nuit et de la maîtresse de maison de l'internat d'un outil de protection pour travailleur isolé, est aujourd'hui effective et utilisée par les professionnels. Cela sécurise leur temps de travail. En effet, ces trois professionnels se retrouvent seuls sur tout ou partie de leur emploi du temps.

## 6.5. POLITIQUE DE FORMATION

### Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

### PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

#### DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
  - Développement des qualifications et montées en compétences

#### FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

### PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

## Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
13	2 C 11 NC	10 F 3 H	Psychologue & Paramédical (1) Administration et Gestion (1) Direction et encadrement (2) Socio-éducatif (9)	Promouvoir la bientraitance	12	CREAI
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Communication Alternative et améliorée	2,5	ERHR
1	C	F	Psychologue & Paramédical	EMDR	37	Institut Français EMDR
1	C	F	Psychologue & Paramédical	Evaluation diagnostique d'un TSA	14	CHU/CRA
1	C	F	Psychologue & Paramédical	Favoriser l'accès aux soins des personnes TSA	21	CHU/CRA
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Gestion de la violence	21	GRIEZIT
1	NC	H	Socio-éducatif	Contention relationnelle de l'agressivité	21	Yves STERLIN
3	1 NC 2 NC	2 F 1 H	Socio-éducatif (2) Psychologue & Paramédical (1)	Accompagner la Vie Affective et Sexuelle et devenir référent	18	CREAI
1	NC	F	Socio-éducatif	Violences sexuelles envers les enfants handicapés	14	CNAPE
28	5 C 23 NC	17 F 11 H	Direction et encadrement (2) Psychologue & Paramédical (3) Services Généraux (3) Médecin (1) Socio-éducatif (19)	La prise en charge des mineurs auteurs de violence sexuelles	14	CRIAVS
2	2 NC	2 H	Socio-éducatif (2)	CPS niveau : les bases pour animer	14	Promotion santé BFC
1	4 NC	4 H	Socio-éducatif (4)	CPS niveau 2	7	Promotion santé BFC
5	5 NC	5 F	Socio-éducatif (5)	Le statut de l'enfant	3	LABO de l'ASE
1	NC	H	Socio-éducatif	Commission des assistants de service social	6,5	CREAI
1	NC	F	Socio-éducatif	Commission régionale des Assistants de service social	14	CREAI
6	4 C 2 NC	4 F 2 H	Direction et encadrement (1) Psychologue & Paramédical (2) Médecin (1) Socio-éducatif (2)	Journée départementale PTSM 21	7	PTSM
2	2 NC	2 F	Services Généraux (1) Administration et Gestion (1)	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
1	NC	F	Socio-éducatif	Rédiger des documents en Facile A Lire et à Comprendre (FALC)	14	FORMASENS
1	NC	F	Socio-éducatif	DE Monitrice Educatrice 2024-2026 (apprentissage)	518	IRTESS
1	NC	F	Services Généraux	Certification Maitresse de Maison (dont titre SST et HACCP)	245	IRTESS
1	NC	F	Socio-éducatif	Exercer une mission de Référent de Parcours santé social 2025-2026	63	IRTESS
1	C	F	Direction et encadrement	Master 1 : Management et administration des entreprises 2025-2026	182	Université de Bourgogne
3	3 NC	1 F 2 H	Socio-éducatif (3)	VAE Educateur Spécialisé	21	DAVA ou IRTESS
3	3 NC	1 F 2 H	Socio-éducatif (3)	Accompagnement VAE interne	12	Interne : Mme
9	9 NC	7 F 2 J	Socio-éducatif (9)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO	Entre 1 et 3h	Format* interne référent DUI
1	C	F	Direction et encadrement	Sécuriser la gestion des contrats à durée déterminée	7	NEXEM
1	NC	H	Services Généraux	Titre Sauveteur Secouriste du Travail	15	AIST
1	NC	F	Socio-éducatif	PSE1 Recyclage	7	PROTECTION CIVILE
6	6 NC	4 F 2 H	Socio-éducatif (5) Psychologue & Paramédical (1)	Les gestes qui sauvent	2,5 ou 3,5	CHUBB
9	4 C 5 NC	7 F 2 H	Direction et encadrement (2) Psychologue & Paramédical (2) Administration et Gestion (2) Médecin (1) Socio-éducatif (2)	Sensibilisation au travail sur écran	1,5	AIST
1	NC	H	Services Généraux	Habilitation électrique de base	14	APAVE
23	2 C 21 NC	14 F 9 H	Direction et encadrement (2) Services Généraux (4) Socio-éducatif (17)	Formation incendie - extincteurs	1	CHUBB
1	C	F	Direction et encadrement	Séminaire des chefs de service de l'Acodège : Coursus management	14	DIPSO'S Management

## ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT

---



### Analyse prospective :

Le DAME Charles Poisot a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt initié par l'Agence régionale de Santé concernant la création d'une unité de vie accueillant 5/6 jeunes, 365 jours/an, en situation de double vulnérabilité dont les troubles graves du comportement impactent fortement les structures d'accompagnement. Au 31 décembre, nous n'avons toujours pas l'annonce du candidat retenu ; en cas de réponse favorable, le projet premier pour le DAME, choisi par l'association comme établissement support, sera d'ouvrir cette unité de vie avec l'ambition de proposer une réponse efficiente, maillée avec les partenaires sociaux, au premier chef l'Aide Sociale à l'Enfance, les partenaires sanitaires et médico-sociaux.

L'expertise du DAME face à ce public, à la fois dans sa prise en compte quotidienne et dans la nécessité de coordination, sera capitale pour la réussite de cette unité de vie. La coordination développée depuis de nombreuses années avec l'ASE, le CHU, les hôpitaux de jour, le DITEP et autres ESMS enfance, nous permettra d'affirmer une pratique déjà éprouvée en faveur de ce public et dans la nécessité impérieuse de partenariat avec les établissements d'origine.

Le deuxième semestre 2025 aura marqué une dynamique institutionnelle forte dans la préparation à l'évaluation externe, s'est ajouté à cela une inspection surprise de l'Agence Régionale de Santé. Ces deux actualités importantes ont favorisé le travail concernant l'amélioration continue de la qualité autour des enjeux de sécurité, la gestion des risques de maltraitance, de continuité de l'activité.

Plusieurs travaux évoqués dans ce rapport soulignent la volonté du DAME de favoriser l'auto-détermination et le pouvoir d'agir des jeunes, la mobilisation du CVS pour promouvoir la création de documents tels que le recueil des plaintes et réclamations, la tenue de matinée d'information et d'échanges sur des thématiques portées par les familles.

De fait, 2026 sera tournée vers la poursuite de ces éléments, sans oublier les nécessaires travaux de rénovation du bâti, à l'instar de la climatisation installée fin d'année 2025 pour répondre à la transition écologique, ainsi plusieurs projets éco responsables vont être activés, finalisation de volets roulants solaires, étude sur la solarisation des toits, acquisition d'un vélo et d'une voiture électriques.

## Axes de développement

Les axes de développement potentiels se détermineront avec l'attribution ou non du projet de création de l'unité de vie évoqué précédemment. Recherche d'un lieu de vie, recrutement, projet de service, déploiement médical avec le service d'adopsychiatrie pour le temps médical nécessaire à cette unité de vie, formations préalables au lancement, commission d'admission, en quelques mots un chantier important devant nous pour lequel les professionnels du DAME pourront être sollicités au niveau réflexif et comme appui à moyen terme depuis les plateaux techniques de jour.

Autre axe important de développement, la construction d'un nouveau plan d'amélioration continue de la qualité en lien avec l'inspection de l'Agence Régionale de Santé et l'évaluation externe. Ces deux temps de photographie à un instant T du DAME offre l'opportunité de poursuivre et affiner nos besoins dans la démarche qualité qui est la nôtre.

Au cœur de tous ces enjeux, les jeunes accueillis prendront leur place pour contribuer à l'amélioration de nos outils, une formation mixte jeunes et professionnels sera ainsi mise en œuvre. Les professionnels, via l'opportunité du projet d'établissement, seront également au cœur de cette évolution des outils et pratiques du DAME.

À Dijon, le 23/04/2026

Patrice Durovray,  
Directeur Général

Dominique Michel,  
Directeur du DAME Charles Poisot



Dispositif financé par



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ars**  
● Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté



[www.acodege.fr](http://www.acodege.fr)

DAME Charles Poisot  
1, rue du Chapitre - BP 21  
21301 Chenôve  
03 80 59 94 27  
[damecharlespoisot@acodege.fr](mailto:damecharlespoisot@acodege.fr)